

NOTE DE LA PAGE 79.

« S'il y eût eu dans l'Assemblée constituante plus d'hommes d'État que de philosophes, elle aurait senti qu'un état intermédiaire était impossible sous la tutelle d'un roi à demi détrôné. On ne remet pas aux vaincus la garde et l'administration des conquêtes. Un parti absolu est le seul parti sûr dans les grandes crises. Le génie est de savoir prendre ces partis extrêmes à leur minute. Disons-le hardiment, l'histoire à distance le dira un jour comme nous. Il vint un moment où l'Assemblée constituante avait le droit de choisir entre la monarchie et la république, et où elle devait choisir la république. Là était le salut de la révolution et sa légitimité. En manquant de résolution elle manqua de prudence.

« Mais dit-on avec Barnave, la France est monarchique par sa géographie comme par son caractère, et le débat s'éleva à l'instant dans les esprits entre la monarchie et la république. Entendons-nous :

« La géographie n'est d'aucun parti : Rome et Carthage n'avaient point de frontières, Gènes et Venise n'avaient point de territoires. Ce n'est pas le sol qui détermine la nature des constitutions des peuples, c'est le temps. L'objection géographique de Barnave est tombée un an après, devant les prodiges de la France en 1792. Elle a montré si une république manquait d'unité et de centralisation pour défendre une nationalité continentale. Les flots et les montagnes sont les frontières des faibles, les hommes sont les frontières des peuples. Laissons donc la géographie, ce ne sont pas les géomètres qui écrivent les constitutions sociales, ce sont les hommes d'État.

« Or, les nations ont deux grands instincts qui leur révèlent la forme qu'ils ont à prendre, selon l'heure de la vie nationale à laquelle elles sont parvenues : l'instinct de leur conservation et l'instinct de leur croissance. Agir ou se reposer, marcher ou s'as-

soir sont deux actes entièrement différents qui nécessitent chez l'homme des attitudes entièrement diverses. Il en est de même pour les nations. La monarchie ou la république correspondent exactement chez un peuple aux nécessités de ces deux états opposés : le repos ou l'action. Nous entendons ici ces deux mots de repos et d'action dans leur acception la plus absolue ; car il y a aussi repos dans les républiques et action sous les monarchies.

« Un peuple est-il à une de ces époques où il lui faut agir dans toute l'intensité de ses forces, pour opérer en lui ou en dehors de lui une de ces transformations organiques qui sont aussi nécessaires aux peuples que le courant est nécessaire aux fleuves ou que l'explosion est nécessaire aux forces comprimées ? La république est la forme obligée et fatale d'une nation à un pareil moment. A une action soudaine, irrésistible, convulsive du corps social, il faut les bras et la volonté de tous. Le peuple devient foule et se porte sans ordre au danger. Lui seul peut suffire à la crise. Quel autre bras que celui du peuple tout entier pourrait remuer ce qu'il a à remuer ? déplacer ce qu'il veut détruire ? installer ce qu'il veut fonder ? La monarchie y briserait mille fois son sceptre. Il faut un levier capable de soulever trente millions de volontés. Ce levier, la nation seule le possède. Elle est elle-même la force motrice, le point d'appui et le levier.

« L'Assemblée constituante fut donc aveugle et faible de ne pas donner la république pour instrument naturel à la révolution. Mirabeau, Bailly, Lafayette, Sieyès, Barnave, Talleyand, Lameth, agissaient en cela en philosophes et non en grands politiques. L'événement l'a prouvé. Ils crurent la révolution achevée aussitôt qu'elle fut écrite ; ils crurent la monarchie convertie aussitôt qu'elle eut juré la constitution. La révolution n'était que commencée, et le serment de la royauté à la révolution était aussi vain que le serment de la révolution à la royauté. Ces deux éléments ne pouvaient s'assimiler qu'après un intervalle d'un siècle. Cet intervalle c'était la république. Un peuple ne passe pas en un jour ni même en cinquante ans, de l'action révolutionnaire au repos monarchique. C'est pour l'avoir oublié à l'heure où il fallait s'en souvenir que la crise

a été si terrible et qu'elle nous agite encore. Si la révolution qui se poursuit toujours avait eu son gouvernement propre et naturel. la république ; cette république eût été moins tumultueuse et moins inquiète que nos cinq tentatives de monarchie. La nature des temps où nous avons vécu proteste contre la forme traditionnelle du pouvoir. A une époque de mouvement, un gouvernement de mouvement. Voilà la loi !

« La république si elle eût été légalement établie par l'Assemblée dans son droit et dans sa force aurait été tout autre que la république qui fut perfidement et atrocement arrachée, neuf mois après, par l'insurrection du 10 août. Elle aurait eu sans doute, les agitations inséparables de l'enfantement d'un ordre nouveau. elle n'aurait pas échappé aux désordres inévitables dans un pays de premier mouvement passionné par la grandeur même de ses dangers. Mais elle serait née d'une loi, au lieu d'être née d'une sédition. d'un droit au lieu d'une violence. d'une délibération au lieu d'une insurrection. Cela seul changeait les conditions sinistres de son avenir. Elle devait être remuante. elle pouvait rester pure.

« Voyez combien le seul fait de sa proclamation légale et réfléchie changeait tout. Le 10 août n'avait pas lieu ; les perfidies et la tyrannie de la commune de Paris, le massacre des gardes, l'assaut du palais, la fuite du roi à l'Assemblée, les outrages dont il y fut abreuvé, enfin son emprisonnement au Temple étaient écartés. La république n'aurait pas tué un roi, une reine, un enfant innocent, une princesse vertueuse. Elle n'aurait pas eu les massacres de septembre, ces Saint-Barthélemy du peuple qui tachent à jamais les langes de la liberté. Elle ne se serait pas baptisée dans le sang de trois cent mille victimes. Elle n'aurait pas mis dans la main du tribunal révolutionnaire la hache du peuple avec laquelle il immola toute une génération pour faire place à une idée. Elle n'aurait pas eu le 31 mai. Les Girondins arrivés purs au pouvoir auraient eu bien plus de force pour combattre la démagogie. La république instituée de sang-froid, aurait bien autrement intimidé l'Europe qu'une émeute légitimée par le meurtre et les assassinats. La guerre pouvait être évitée, ou, si la guerre était inévitable, elle eût été plus unanime et plus triomphante. Nos généraux n'auraient pas été massacrés par leurs soldats aux cris de trahison. L'esprit des peuples aurait combattu avec nous, et l'horreur de nos journées d'août, de

septembre et de janvier n'aurait pas repoussé de nos drapeaux les cœurs attirés par nos doctrines. Voilà comment un seul changement, à l'origine de la république changeait le sort de la révolution.

.....

.....

« En résumé l'Assemblée constituante dont la pensée éclaira le globe, dont l'audace transforma en deux ans un empire n'eut qu'un tort à la fin de son œuvre : c'est de se reposer. Elle devait se perpétuer, elle abdiqua. Une nation qui abdique après deux ans de règne et sur un monceau de ruines lègue le sceptre à l'anarchie. Le roi ne pouvait plus régner, la nation ne voulut pas régner; les factions régnèrent. La révolution périt non pas pour avoir trop voulu, mais pour n'avoir pas assez osé. tant il est vrai que les timidités des nations ne sont pas moins funestes que les faiblesses des rois, et qu'un peuple qui ne sait pas prendre et garder tout ce qui lui appartient tente à la fois la tyrannie et l'anarchie ! L'Assemblée osa tout, excepté régner. Le règne de la révolution ne pouvait s'appeler que république. L'Assemblée laissa ce nom aux factions et cette forme à la terreur. Ce fut sa faute. Elle l'expia; et l'expiation de cette faute n'est pas finie pour la France.

